

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES DU

CAP

Procédure complète

FORMULAIRE À RENSEIGNER AU PLUS TARD AVANT LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION À L'EXAMEN

Ce formulaire de demande d'aménagements des conditions de passation des épreuves du CAP est à compléter par les représentants légaux du candidat ou le candidat s'il est majeur, par l'équipe pédagogique et par le médecin désigné par la CDAPH. En cas d'échec à l'examen, les aménagements accordés lors de la précédente session sont reconduits à l'identique. Pour une demande d'aménagements différents de ceux accordés au cours de la scolarité, une procédure complète doit être transmise.

Actuellement le candidat :

- ☐ **Ne dispose d'aucun aménagement sur le temps scolaire**
- ☐ **Dispose d'aménagements sur le temps scolaire mais souhaite des aménagements complémentaires**
- ☐ **Présente une limitation temporaire d'activité (les aménagements accordés ne seront pas reconduits l'année suivante)**

IDENTITÉ DU CANDIDAT

NOM de famille du candidat : NOM d'usage du candidat :
 Prénom(s) : Date de naissance : Sexe : ☐ F ☐ M
 Adresse :
 Tél. :
 Adresse électronique :
 Nom et adresse du représentant légal (si différent) :

 Classe :
 Candidat :
☐ Individuel
☐ Scolarisé – Précisez l'établissement scolaire où est inscrit le candidat
☐ Apprenti - Précisez l'établissement scolaire où est inscrit le candidat
☐ Stagiaire de la formation professionnelle continue - Précisez le centre de formation où est inscrit le candidat

 Ville : Tél : Courriel :

EXAMEN PRÉSENTÉ

Précisez la spécialité du CAP:

AMÉNAGEMENTS DE LA SCOLARITÉ DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE OU DE L'ANNÉE EN COURS

Un PPS a-t-il été mis en place ?	☐	Oui	☐	Non
Un PAI a-t-il été mis en place ?	☐	Oui	☐	Non
Un PAP a-t-il été mis en place ?	☐	Oui	☐	Non
L'élève bénéficie-t-il d'un AESH ?	☐	Oui	☐	Non

N.B. : Seuls les aménagements conformes au règlement d'examen sont possibles

NOM :

PRÉNOM :

Aménagements sollicités par <u>les représentants légaux du candidat</u> <u>ou le candidat majeur</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative
TEMPS OU ESPACE			
1. Temps majoré 1.1 Épreuves écrites ☐ 1.1.1 - tiers temps OU ☐ 1.1.2 – mi-temps pour situation exceptionnelle À préciser : 1.2 Épreuves orales ☐ 1.2.1 - tiers temps OU ☐ 1.2.2 – mi-temps pour situation exceptionnelle À préciser : 1.3 Préparation des épreuves orales ☐ 1.3.1 - tiers temps OU ☐ 1.3.2 – mi-temps pour situation exceptionnelle À préciser : 1.4 Épreuves pratiques ☐ 1.4.1 - tiers temps OU ☐ 1.4.2 – mi-temps pour situation exceptionnelle À préciser : 1.5 Préparation des épreuves pratiques ☐ 1.5.1 - tiers temps	☐ 1.1.1 ☐ 1.1.2 ☐ 1.2.1 ☐ 1.2.2 ☐ 1.3.1 ☐ 1.3.2 ☐ 1.4.1 ☐ 1.4.2 ☐ 1.5.1 Avis circonstancié obligatoire par l'équipe pédagogique si avis défavorable :	☐ 1.1.1 ☐ 1.1.2 ☐ 1.2.1 ☐ 1.2.2 ☐ 1.3.1 ☐ 1.3.2 ☐ 1.4.1 ☐ 1.4.2 ☐ 1.5.1 Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable: ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autre motif	☐ 1.1.1 - MH102 ☐ 1.1.2 - MH135 ☐ 1.2.1 - MH103 ☐ 1.2.2 - MH136 ☐ 1.3.1- MH104 ☐ 1.3.2 - MH137 ☐ 1.4.1- MH105 ☐ 1.4.2 - MH138 ☐ 1.5.1 - MH129 Refus à motiver:

NOM :

PRÉNOM :

2. Pause Elle ne peut excéder le tiers du temps prévu pour chaque épreuve			Valide la demande
☐ 2.1 – possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soin) ☐ 2.2- Temps compensatoire pour soins, sortir de la salle (accompagné) dans la limite d'un tiers de temps	☐ 2.1 ☐ 2.2 Avis circonstancié obligatoire par l'équipe pédagogique si avis défavorable : 	☐ 2.1 ☐ 2.2 Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable: ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autre motif 	☐ 2.1 - MH121 ☐ 2.2 - MH139 Refus à motiver:
3. Locaux, installation de la salle (à préciser) ☐ 3.1 – accès facile aux sanitaires, possibilité de s'y rendre dès la 1ère heure ☐ 3.2 – proximité de l'infirmierie ☐ 3.3- accessibilité PMR ☐ 3.4- Position pour lecture labiale (déficience auditive) ☐ 3.5 – conditions particulières d'éclairage (à préciser, doit respecter les conditions réglementaires) ☐ 3.6 – poste de travail ou mobilier adapté (à préciser, doit respecter les conditions réglementaires) 	☐ 3.1 ☐ 3.2 ☐ 3.3 ☐ 3.4 ☐ 3.5 ☐ 3.6	☐ 3.1 ☐ 3.2 ☐ 3.3 ☐ 3.4 ☐ 3.5 ☐ 3.6	☐ 3.1- MH201 ☐ 3.2- MH202 ☐ 3.3- MH219 ☐ 3.4 - MH208 ☐ 3.5 - MH209 ☐ 3.6 - MH211

☐ 3.7 – salle à faible effectif OU ☐ 3.8 – seul dans une salle (situation exceptionnelle)	☐ 3.7 ☐ 3.8 Avis circonstancié obligatoire par l'équipe pédagogique si avis défavorable :	☐ 3.7 ☐ 3.8 Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable: ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autre motif	☐ 3.7- MH221 ☐ 3.8 - MH220 Refus à motiver:
---	---	--	---

AMENAGEMENTS TECHNIQUES

4. Aides techniques

4.1 Utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette (hors connexion)

- ☐ 4.1.1- Ordinateur ou tablette du candidat (et à proximité des prises de courant) **OU**
- ☐ 4.1.2- Ordinateur ou tablette fourni par le centre d'examen
- ☐ 4.1.3- Utilisation de l'ordinateur ou de la tablette du candidat et proximité des prises de courant (logiciels pour candidat en situation de handicap visuel)
- ☐ 4.1.4- Utilisation de logiciels spécifiques habituellement utilisés en classe et hors connexion internet (à préciser)
-
-

☐ 4.1.1

☐ 4.1.2

☐ 4.1.3

☐ 4.1.4

☐ 4.1.1

☐ 4.1.2

☐ 4.1.3

☐ 4.1.4

☐ 4.1.1 - MH421

☐ 4.1.2 - MH422

☐ 4.1.3 - MH424

☐ 4.1.4 - MH405

Dans le cas d'utilisation de logiciels spécifiques sur l'ordinateur du centre, il appartient au candidat d'apporter les logiciels et d'en demander l'installation avant l'épreuve.

NOM :

PRÉNOM :

Certains logiciels peuvent ne pas être autorisés aux examens. 4.2 Matériel particulier apporté par le candidat, sauf ordinateur ou tablette (à préciser) ☐ 4.2.1 - calculatrice simple non programmable ☐ 4.2.2 – Matériel spécifique pour les candidats déficients visuels (à préciser) ☐ 4.2.3- Utilisation de matériel particulier apporté par le candidat (à préciser, doit respecter les conditions réglementaires) ☐ 4.2.4 – Utilisation du correcteur d'orthographe (hors connexion internet) Avis circonstancié obligatoire par l'équipe pédagogique si avis défavorable : 	☐ 4.2.1 ☐ 4.2.2 ☐ 4.2.3 ☐ 4.2.4 Avis circonstancié obligatoire par l'équipe pédagogique si avis défavorable : 	☐ 4.2.1 ☐ 4.2.2 ☐ 4.2.3 ☐ 4.2.4 Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable: ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autre motif 	☐ 4.2.1 - MH402 ☐ 4.2.2 - MH420 ☐ 4.2.3 - MH419 ☐ 4.2.4 - MH415 Refus à motiver:
5. Mise en forme des sujets ☐ 5.1 – sujet en braille intégral OU ☐ 5.2 – sujet en braille abrégé OU ☐ 5.3 – sujet en caractères agrandis Arial 16 OU ☐ 5.4 – sujet en caractères agrandis Arial 20 OU ☐ 5.5 – sujet en caractères agrandis Arial 24	☐ 5.1 ☐ 5.2 ☐ 5.3 ☐ 5.4 ☐ 5.5	☐ 5.1 ☐ 5.2 ☐ 5.3 ☐ 5.4 ☐ 5.5	☐ 5.1 - MH301 ☐ 5.2 - MH302 ☐ 5.3 - MH310 ☐ 5.4 - MH303 ☐ 5.5 - MH316

NOM :

PRÉNOM :

☐ 5.6 – sujet en format numérique PDF ☐ 5.7 – sujet en A3	☐ 5.6 ☐ 5.7 Avis circonstancié obligatoire par l'équipe pédagogique si avis défavorable : 	☐ 5.6 ☐ 5.7 Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable: ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autre motif 	☐ 5.6 - MH317 ☐ 5.7 - MH304 Refus à motiver:
6. Communication ☐ 6.1- port par le surveillant du système HF pour les épreuves écrites et/ou orales ☐ 6.2 – en cas de consignes orales, celles-ci devront être données à voix haute en articulant, le surveillant se plaçant face au candidat ☐ 6.3 – consignes orales données par écrit (déficiency auditive)	☐ 6.1 ☐ 6.2 ☐ 6.3 Avis circonstancié obligatoire par l'équipe pédagogique si avis défavorable : 	☐ 6.1 ☐ 6.2 ☐ 6.3 Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable: ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autre motif 	☐ 6.1 - MH401 ☐ 6.2 - MH530 ☐ 6.3 - MH670 Refus à motiver:

NOM :

PRÉNOM :

			
AIDES HUMAINES			
7. Aides humaines ☐ 7.1- secrétaire scripteur ☐ 7.2 –Assistant: ☐ 7.2.1 – assistant pour séquençage des consignes complexes ☐ 7.2.2 – explicitation des sens second et métaphorique (uniquement pour les candidats sourds, malentendus, déficience visuelle ou trouble du spectre de l'autisme) ☐ 7.2.3 – reformulation du sujet et des consignes pour toutes les épreuves à la demande du candidat ☐ 7.2.4 – assistance d'un enseignant spécialisé trouble de la fonction auditive ☐ 7.2.5 – assistance d'un interprète en langue des signes françaises (LSF) pour les épreuves orales uniquement ☐ 7.2.6 – assistance d'un codeur en langue française parlée complétée (LfPC) ☐ 7.2.7 – lecture orale des consignes en articulant et en se plaçant face au candidat (déficience auditive) ☐ 7.2.8 – assistance d'un AESH ☐ 7.2.9 – aide à l'installation matérielle dans la salle – accompagnement avant l'épreuve ☐ 7.2.10 – assistant spécialisé trouble de la fonction visuelle, dont enseignant spécialisé (CAPPEI TFV ou professeur CAEGADV) ☐ 7.2.11 – aide pour passage aux toilettes ☐ 7.2.12 – assistance pour la lecture des résultats de travaux pratiques (déficience visuelle)	☐ 7.1 ☐ 7.2.1 ☐ 7.2.2 ☐ 7.2.3 ☐ 7.2.4 ☐ 7.2.5 ☐ 7.2.6 ☐ 7.2.7 ☐ 7.2.8 ☐ 7.2.9 ☐ 7.2.10 ☐ 7.2.11 ☐ 7.2.12	☐ 7.1 ☐ 7.2.1 ☐ 7.2.2 ☐ 7.2.3 ☐ 7.2.4 ☐ 7.2.5 ☐ 7.2.6 ☐ 7.2.7 ☐ 7.2.8 ☐ 7.2.9 ☐ 7.2.10 ☐ 7.2.11 ☐ 7.2.12	☐ 7.1 - MH513 ☐ 7.2.1 - MH534 ☐ 7.2.2 - MH523 ☐ 7.2.3 - MH529 ☐ 7.2.4 - MH502 ☐ 7.2.5 - MH526 ☐ 7.2.6 - MH527 ☐ 7.2.7 - MH530 ☐ 7.2.8 - MH533 ☐ 7.2.9 - MH528 ☐ 7.2.10 - MH525 ☐ 7.2.11 - MH506 ☐ 7.2.12 - MH531
	Avis circonstancié obligatoire par l'équipe pédagogique si avis défavorable :	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable: ☐ Pièces justificatives insuffisantes	Refus à motiver:

		☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autre motif 	
--	--	---	--

ADAPTATIONS			
--------------------	--	--	--

8. Adaptations d'épreuves conformes à la réglementation en vigueur ☐ 8.1- communication par écrit pour les épreuves orales et pratiques ☐ 8.2- passages en priorité pour les épreuves orales ☐ 8.3- non prise en compte de la qualité rédactionnelle dont l'orthographe	☐ 8.1 ☐ 8.2 ☐ 8.3 Avis circonstancié obligatoire par l'équipe pédagogique si avis défavorable : 	☐ 8.1 ☐ 8.2 ☐ 8.3 Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable: ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autre motif 	☐ 8.1 - MH671 ☐ 8.2- MH632 ☐ 8.3- MH665 Refus à motiver:
---	---	---	---

DISPENSES			
------------------	--	--	--

9, Dispenses Conformes à la réglementation en vigueur Un candidat ne peut être entièrement dispensé de l'épreuve de langue vivante obligatoire (3 aménagements sur 4 maximum)			
--	--	--	--

NOM :

PRÉNOM :

CAP ☐ 9.1 - Compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante obligatoire ☐ 9.2 - Expression écrite de l'épreuve de langue vivante obligatoire ☐ 9.3 - Compréhension orale de l'épreuve de langue vivante obligatoire ☐ 9.4 - Expression orale de l'épreuve de langue vivante obligatoire	☐ 9.1 ☐ 9.2 ☐ 9.3 ☐ 9.4 Avis circonstancié obligatoire par l'équipe pédagogique si avis défavorable : 	☐ 9.1 ☐ 9.2 ☐ 9.3 ☐ 9.4 Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable: ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autre motif 	☐ 9.1 - MH656 ☐ 9.2 - MH657 ☐ 9.3 - MH658 ☐ 9.1 - MH659 Refus à motiver:
ÉTALEMENT D'ÉPREUVES OU CONSERVATION DE NOTES			
10. Etalement du passage des épreuves: ☐ 10.1 - sur la session en cours • Juin (lister les disciplines) ☐ 10.2 – sur plusieurs sessions Préciser pour chaque session l'intitulé exact des épreuves à passer: • Session en cours (lister les disciplines) 	☐ 10.1 ☐ 10.2	☐ 10.1 ☐ 10.2	☐ 10.1- MH664 ☐ 10.2 - MH610

NOM :

PRÉNOM :

• Session suivante (lister les disciplines) 	Avis circonstancié obligatoire par l'équipe pédagogique si avis défavorable : 	Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable: ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autre motif 	Refus à motiver:
UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS AYANT ÉCHOUÉ À L'EXAMEN ☐ 11 – conservation des notes (inférieures à 10/20) Épreuves déjà passées dont vous demandez la conservation des notes sur 5 ans (préciser les épreuves concernées et fournir les relevés de notes) : 			☐ 11 - MH609

NOM :

PRÉNOM :

RÉCAPITULATIF DES AMÉNAGEMENTS SOLICITÉS PAR LE CANDIDAT

Je soussigné(e)..... sollicite les aménagements d'examens suivants (préciser le nombre d'aménagements cochés) :

J'atteste que cette demande d'aménagements d'examen est faite par mes soins et en pleine responsabilité.

Fait à : Le

Signature du candidat

Nom Prénom :

Signature des responsables légaux (candidat mineur)

Chef d'établissement

NOM :

Prénom :

Date :

Signature

Cachet de l'établissement

Médecin désigné par la CDAPH

NOM :

Prénom :

Date :

Signature

Cachet

NOM :

PRÉNOM :